

Atelier régional UIT sur l'accessibilité des TIC aux
personnes handicapées dans la région Afrique

Lusaka (Zambie), 15 et 16 juillet 2008



Document PwD-08/021-F
Original: French

**Contribution de la République démocratique du Congo
sur l'Accessibilité des TIC aux personnes handicapées
dans la région Afrique**

Freddy Mubanga
Chef de bureau chargé des assignations de fréquences
Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo



**ATELIER RÉGIONAL UIT SUR L'ACCESSIBILITÉ
DES TIC AUX PERSONNES HANDICAPÉES
DANS LA RÉGION AFRIQUE**



Lusaka (Zambie), 15 et 16 juillet 2008

FORMULAIRE POUR LA PRÉSENTATION DE CONTRIBUTIONS

- a) **Titre: Contribution de la République démocratique du Congo sur l'Accessibilité des TIC aux personnes handicapées dans la région Afrique**
- b) **Résumé (résumé du document - si nécessaire, utilisez un feuillet séparé)**

L'utilisation des TIC dans et pour l'éducation est vue maintenant dans le monde entier comme une nécessité et une opportunité.

Plus que 10 % de la population mondiale souffrent d'un grand nombre de handicaps. Cependant, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) offrent un énorme potentiel pour apporter des améliorations significatives dans la vie de ces personnes.

En République Démocratique du Congo, le processus de l'élaboration de la politique des NTIC est en cours. A ce jour, il n'existe pas des dispositions juridiques, ainsi que des règles et réglementations concernant les personnes handicapées.

La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies sera un outil puissant pour éliminer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées.

- c) **Présenté par**

Nom: MUBANGA ELUBUYILAYA FREDDY

Téléphone: +243 898941263..... **Télécopie:**

Courriel: freddy_mubanga@yahoo.fr

- d) **Brève biographie de l'auteur de la présentation** (en 50 mots au maximum - utilisez un feuillet séparé si nécessaire)

Chef de Bureau chargé des assignations de fréquences à l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC)

Contribution de la République démocratique du Congo sur l'Accessibilité des TIC aux personnes handicapées dans la région Afrique

1. Introduction

L'utilisation des TIC dans et pour l'éducation est vue maintenant dans le monde entier comme une nécessité et une opportunité.

Plus que 10 % de la population mondiale souffrent d'un grand nombre de handicaps. Cependant, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) offrent un énorme potentiel pour apporter des améliorations significatives dans la vie de ces personnes.

Le terme handicap désigne l'inégalité des chances dans la participation à la vie de la communauté. Il y a handicap lorsque des personnes souffrant d'infirmités se heurtent à un environnement inadapté. Tout comme un escalier n'est pas fait pour une personne en fauteuil roulant, d'autres barrières empêchent les personnes handicapées de participer de manière égalitaire dans les domaines de l'éducation, la communication et l'information.

Les TIC donnent aux individus la possibilité de compenser leurs restrictions physiques ou fonctionnelles. En augmentant la portée des activités qui leur sont disponibles, les TIC permettent aux personnes handicapées d'améliorer leur intégration sociale et économique au sein de leur société.

Depuis son adoption le 13 décembre 2006 et l'ouverture pour signature le 28 mars 2007, la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées a été signée par 118 états. On s'attend à ce qu'elle soit ratifiée en 2008 par plus de 20 autres pays, devenant ainsi susceptible d'être mise en vigueur au niveau de la législation internationale.

Un aspect important de la Convention est l'attention qu'elle accorde à l'accessibilité de l'information et aux technologies de la communication : 14 articles non-procéduraux contiennent des directives d'accessibilité pour des champs d'application spécifiques des TIC, que les états signataires devront mettre en application à travers la législation et des réglementations.

2. Politique de la RDC en matière des TIC

En République Démocratique du Congo, le processus de l'élaboration de la politique des NTIC est en cours. A ce jour, il n'existe pas des dispositions juridiques, ainsi que des règles et réglementations concernant les personnes handicapées.

Toutefois, les autorités de la R.D.Congo reconnaissent que la mise en œuvre du plan d'action national des TIC apportera un impact positif sur le développement économique et social en RDC, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du secteur privé et de la bonne gouvernance.

3. Situation actuelle des infrastructures TIC en RDC

Infrastructures et accès : Projet d'implantation d'un backbone national (dorsale nationale) ; Intranet gouvernemental et centres d'accès communautaires.

Utilisation des moyens d'accès spatiaux (satellites) par les opérateurs des Télécommunications privés.

Equipements : serveurs de marque COMPAQ, DELL et IBM .Une bonne partie se contente des serveurs clonés. Le nombre de postes de travail varient entre 2 et douze par cybercafé.

4. Les grands problèmes du domaine des TIC qui intéressent les décideurs et les gestionnaires de programmes ainsi que la société civile, les universitaires et le secteur privé

- Formation et renforcement des capacités : formation aux TIC dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire ; formation des spécialistes tant au niveau académique qu'au niveau professionnel; formation/perfectionnement des cadres du secteur public et privé ; sensibilisation du grand public.
- Cadre juridique et institutionnel : toilettage/complément de la réglementation existante en matière des TIC ; participation aux activités de réglementation sur le plan international ; création d'un cadre de concertation des parties prenantes ; création d'un organe d'exécution de la politique nationale en matières des TIC.
- En ce qui concerne l'utilisation des TIC par les personnes handicapées, les associations de personnes handicapées en RDC pensent que le Gouvernement ne fait rien pour leur permettre d'accéder aux TIC, du fait qu'il n'y a aucune politique en cette matière en leur faveur.

5. Statistiques disponibles dans le pays et concernant les personnes handicapées (si possible par type de handicap: visuel, auditif, visuel et auditif, mental, physique ou autre)

A ce jour, il n'existe pas de statistiques disponibles en RDC concernant les personnes handicapées.

6. Conclusion

La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies sera un outil puissant pour éliminer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées : discrimination, ségrégation sociale, marginalisation économique et manque d'opportunités pour participer aux processus de prise de décision sociales, économiques et politiques. Elle permettra la réalisation des droits de l'homme universels pour tous les êtres humains, créant ainsi une société pleinement inclusive pour tous.